

Coordonner le développement des zones habitables

Le mitage du territoire, avec ses effets irréversibles, est dommageable et impose des mesures pour mieux coordonner le développement de l'urbanisation. En effet, les projets d'extension de zones habitables fleurissent à plusieurs endroits du canton, sans coordination microrégionale.

Chaque commune souhaite s'assurer un développement et de nouvelles rentrées fiscales par la venue de nouveaux contribuables. Cette tendance a pour corolaire une emprise souvent démesurée sur la zone agricole, ce qui met non seulement à mal les bases de production locales, mais aussi les fonctions de délassement et de cadre de vie précieux que remplissent les surfaces cultivées. Pour illustrer cette évolution, relevons qu'entre 1994 et 2005, l'augmentation de l'aire habitable a atteint 5140 m² par nouvel habitant ! En d'autres termes et durant cette même période, pas moins de 500 m² ont agrandi quotidiennement la zone habitable.

Le rapport 2009 du SAT, « Eclairages sur les zones à bâtir destinées à l'habitat », faisait état de 400 ha de terrains libres en zones CMH (centre – mixte – habitation). Ces réserves suffiraient à accueillir entre 10'000 et 16'000 nouveaux habitants et permettraient, comme l'affirme le SAT, de répondre à la demande de nouveaux ménages, jusqu'en 2029 !

Une gestion microrégionale de l'urbanisation devrait s'accompagner d'une péréquation financière équilibrée pour cesser la course aux nouveaux contribuables. Les recettes fiscales émanant d'une nouvelle zone habitable devraient en partie servir à financer la revitalisation de centre de villages des communes ayant fait l'effort de renoncer à tout ou partie de leurs zones disponibles – en les rendant à l'agriculture – ou renonçant à toute nouvelle extension de zones d'habitations.

Dès lors, nous demandons au Gouvernement :

- d'étudier de quelle manière les communes pourraient être encouragées à coordonner la gestion de leurs zones habitables (extension, restitution de zones) et à se partager les recettes fiscales au sein de microrégions ou de périmètres plus étendus, à l'instar de ce qui se fait déjà pour certaines zones d'activités.
- d'envisager la possibilité de compenser systématiquement de nouvelles extensions de zones à bâtir par le retour à la zone agricole de surfaces non attractives, non équipées et non construites.

Delémont le 21 novembre 2012

Groupe chrétien-social indépendant
Vincent Wermeille :

